



Menaces et affirmation de faits calomnieux

Par **PhysLEROY**, le **05/12/2008 à 13:56**

Une personne profère à mon encontre des faits que j'estime hautement calomnieux et nuisibles. Il énonce entre autre chose le fait que je sois malade, d'une maladie hautement infectieuse... (Hors, je suis parfaitement saine.) Il nuit à ma réputation et de fait, parvient à me faire perdre des opportunités (notamment de travail) des relations lesquelles étaient amicales avant ses allégations, fait une rétention de mes affaires (biens mobiliers).... Aussi, que dois-je faire ? Est-il possible d'engager une quelconque procédure aux fins de prouver ma bonne foi et rétablir la vérité ? Merci de me répondre. Sophie LEROY

Par **gigi**, le **05/12/2008 à 17:41**

bjr sophie, ça fait 6 ans j'ai quitté mon pays à cause des personnes méchantes. Elle (notamment mon ex belle-mère) a répandu des diffamations à mon égard comme quoi j'aurais Sida, et beaucoup de choses affreuses qui m'ont fait très mal. Je ne pouvais même pas trouver du travail. Il n'y a rien à faire, faut juste ignorer la personne et elle va arrêter au moment donné.